Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200071116-20250206-DCC-2025-019-8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2025

ANNEXE 4:

Fiches EVP.

1. E	ESPAC	ES NA	ATUREL	S ET	ZONES	BOISEES	5

N° d'EVP	1.1.	1.2.
Dénomination	Coteaux de la Côte de Mancy	Bois des Rochettes et de l'Echenaud
Localisation		
N° parcelle / section cadastrale	48 a et b / BE	36, 37, 38, 129 / AY
Superficie	40 350 m2	23 000 m2
Plan	4.2.4 – plan Sud	4.2.4 – plan Sud
Intérêt	Intérêt écologique et culturel	Intérêt écologique et culturel
	Côte de Mancy classée en site Natura 2000. Partie boisée du coteau offrant un cadre végétal et paysager au Sud de la ville. Intérêt en tant qu'espace de transition et de protection entre la ville et les pelouses sèches.	Bois sur butte de transition avec le quartier de l'Echenaud et la RD 1093. Bois en lien avec le passé du site (ancienne usine Grosjean) et en lien avec le réservoir d'eau existant en partie sommitale de la butte. Essences hétérogènes et de type indigène.
Prescriptions spécifiques	Le projet doit : . prendre en compte les points de vues opposés à ce site remarquable; . éviter l'enfrichement total ; . garder son aspect de transition boisée entre la ville et la partie sommitale de grande valeur écologique ; . toute action doit être entreprise en liaison avec l'arrêté préfectoral gérant le site de Mancy et avec le gestionnaire du site.	Le projet doit : . respecter la masse végétale et la diversité ; . interdire le déboisement total ; . garder son aspect de transition boisée entre la ville et les infrastructures de transports. Le classement en zone Naturelle permet la protection.

N° d'EVP		
Dénomination	1.3. Zones boisées des Recons	1.4. Zone boisée, cours d'eau des Perrières
Localisation	Zones boisees des Recons	Zone boisee, cours a eau des Ferneres
N° parcelle / section cadastrale	132, 133, 135, 137, 225 / AZ	14, 219, 215, 30, 151, 152 / BC
Superficie	11 430 m2	8 900 m2
Plan	4.2.4 – plan Sud	4.2.4 – plan Sud
Intérêt	Intérêt écologique et environnemental	Intérêt écologique et paysager
	 Boisements sur coteau instable pour une grande partie. Accompagnement de maisons individuelles intégrées dans un espace boisé paysager. 	 Ripisylve accompagnant le cours d'eau en fond de vallon. Différentes essences et plantations marquant le paysage des Petits Quarts
Prescriptions spécifiques	En zone N, ne pas déboiser mais poursuivre l'entretien. En zone Nd, élaborer un projet en préservant l'existant et dans la perspective d'une mise en valeur du patrimoine existant (haie, parc d'habitation).	En zone N, ne pas déboiser mais poursuivre l'entretien notamment des embâcles si nécessaires. Respecter les reculs imposés dans le règlement pour la partie en zone UCa permettant de ne pas perturber le cours d'eau et ainsi sa ripisylve.

N° d'EVP	1.5.	1.6.
Dénomination	Haies	Haie et boisement
Localisation	Secteur des Gours	chemin des Epis
N° parcelle / section cadastrale	78, 79, 196, 241 / AK	73, 74, 76 / AK
Superficie	3 200 m2	2 600 m2
Plan	4.2.2 – plan Nord	4.2.2 – plan Nord
Intérêt	Intérêt écologique et environnemental	Intérêt écologique et environnemental
	Haie en limite de parcelle agricole structurant le paysage actuel. Secteur de passage de petite faune	Haie et espace boisé intégrés à un ensemble de boisement plus conséquent. Accompagnement du chemin des épis permettant notamment le passage de la petite faune.
Prescriptions spécifiques	Le projet doit : . respecter l'ossature générale de la haie et son intégration dans le projet d'aménagement futur de la zone en lien avec l'orientation d'aménagement ; . maintenir le type d'essence indigène et protéger l'espace lors du futur chantier ; . avant l'opération, entretenir la haie (bois de chauffage, élagage, entretien courant) en respectant sa linéarité et sa continuité en limite de parcelles	Le projet doit : . respecter l'ossature générale de la haie et son intégration dans le projet d'aménagement futur de la zone en lien avec l'orientation d'aménagement ; . maintenir le type d'essence indigène et protéger l'espace lors du futur chantier ; . avant l'opération, entretenir la haie (bois de chauffage, élagage, entretien courant) en respectant sa linéarité et sa continuité en limite de parcelles. Seule la partie entourant le chemin des épis sera maintenue. Elle mérite une attention toute particulière.

	_	Ţ
N° d'EVP Dénomination Localisation	1.7. haies et buissons Le Paradis	1.8. Coteau nord du Solvan
N° parcelle / section cadastrale	10, 11, 12 / AL	490 / AM ; 317, 72, 490, 320 / AO
Superficie	1 425 m2	12 800 m2
Plan	4.2.2 – plan Nord	4.2.2 – plan Nord
Intérêt	Intérêt écologique et environnemental	Intérêt écologique et environnemental
	Haie et buissons éparses liés à une petite dépression dans le secteur et conduisant vers le ru se dirigeant vers le sud et la ville. Intérêt important pour la gestion des eaux pluviales	. Ensemble arboré sur coteau et arrière de zone urbaine permettant de protéger la coulée verte du Solvan.
Prescriptions spécifiques	Le projet doit : . respecter l'intégration de l'espace vert dans le projet d'aménagement futur de la zone en lien avec l'orientation d'aménagement ; . maintenir le type d'essence indigène et préserver la notion de gestion des eaux pluviales ; . avant l'opération, entretenir la haie (bois de chauffage, élagage, entretien courant) en respectant sa linéarité et sa continuité en limite de parcelles.	Ensemble à préserver et à entretenir pour conserver les milieux, les cours d'eau et les ouvertures paysagères, les liaisons piétonnes dans cet ensemble de zone de loisirs. Privilégier les espèces indigènes et un mélange d'arbres et d'arbustes. Entretenir la végétation pour garder de l'ensoleillement à la zone UB limitrophe située au nord de l'espace vert.

N° d'EVP Dénomination	1.9. Boisement	1.10 Boisement
Localisation	Vallée du Solvan / secteur du Casino	Vallée des Combes
N° parcelle / section cadastrale	298, 329 / AO	237, 235, 233, 231, 20, 19, 226, 222, 218, 215, 239 / AS
Superficie	5 900 m2	19 600 m2
Plan	4.2.2 – plan Nord	4.2.2 – plan Nord
Intérêt	Intérêt écologique et paysager	Intérêt écologique, environnemental et paysager
	T azoli i not	
	Ensemble arboré inscrit entre le secteur du Casino et la vallée du Solvan. Boisement de transition sur coteau et de qualité paysagère intégrant les ensembles bâtis.	. Ensemble arboré sur talus permettant de protéger la vallée des Combes de la zone d'activité tant au point de vue environnemental que paysager.
Prescriptions spécifiques	. Entretenir l'espace et permettre des extensions éventuelles et limitées du bâti tout en maintenant l'ossature générale du boisement et ses essences variées de type feuillu et persistant (conifère). Ces dernières permettant, en limite du Casino, d'apporter une variété paysagère.	. Préserver l'ossature des boisements et des différentes essences maintenant le talus et limitant les risques géotechniques.

		1
N° d'EVP Dénomination Localisation	1.11 Boisement Vallée des Combes (2)	1.12 Ripisylve ruisseau du Solvan
N° parcelle / section cadastrale	147, 148, 150 / AT	305, 306, 307, 245, 244, 510/ AP 274, 300, 329, 299 / AO
Superficie	700 m2	15 000 m2
Plan	4.2.2 – plan Nord	4.2.2 – plan Nord
Intérêt	Intérêt écologique, environnemental et paysager Ensemble arboré sur talus permettant de protéger la vallée des Combes de la zone d'activité tant au point de vue	Intérêt écologique, environnemental et paysager
	environnemental que paysager. . Encadrement également du bassin de rétention des eaux.	. Ripisylve encadrant le Solvan permettant sa protection et l'objectif de qualité de l'eau.
Prescriptions spécifiques	. Préserver l'ossature des boisements et des différentes essences maintenant le talus et limitant les risques géotechniques.	. Interdire le déboisement sauf en cas d'embâcle ; de gestion des berges et d'implantation d'espèces mieux adaptées à l'eau. (Interdire les conifères en bordure de cours d'eau).

No JIEVA		1
N° d'EVP Dénomination Localisation	1.13 Haies Beauregard	1.14. Bosquet et bassins derrière le Lycée Jean Michel
N° parcelle / section cadastrale	145, 166, 142, 141, 139 / AZ	615 / AI
Superficie	330 m2	1 210 m2
Plan	4.2.4 – plan Sud	4.2.3 – plan Centre
Intérêt	Intérêt paysager	Intérêt écologique et environnemental
	Ossature paysagère faite de haies ou d'arrière de parcs privés permettant de séparer les entités urbaines. Espace vert permettant de poursuivre la coulée verte de la zone des Recons située au sud de cet EVP.	 Bosquet abritant deux bassins, au cœur d'un espace libre du domaine privé communal, permettant de protéger la faune et la flore Lieu de reproduction et d'hivernage pour la faune Présence de tritons alpestres Nœud de biodiversité au cœur de cet îlot
Prescriptions spécifiques	. Préserver la continuité de l'espace vert en liaison avec la zone N des Recons, en permettant d'aménager les haies et parcs existants.	Au titre de l'article 3 de l'Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, sont notamment interdits « sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel. » Il convient de : - Préserver le bosquet - Protéger les deux bassins - Protéger les espèces présentes et leurs habitats

2. PLANTATIONS D'ALIGNEMENTS

A10 1151 15		
N° d'EVP Dénomination Localisation	2.1. Alignement de peupliers d'Italie - Secteur des Rochettes	2.2. Alignement de Tilleuls - Cours sully
N° parcelle / section cadastrale	348 / AY	Domaine public / AH
Superficie	1 100 m2	110 ml
Plan	4.2.4 – plan Sud	4.2.3 – plan Centre
Intérêt	Intérêt écologique et paysager	Intérêt paysager
	. Haies d'arbres de hautes tiges (peupliers d'Italie) marquant le paysage du secteur et accompagnant un fossé.	Alignement de Tilleuls accompagnant le cours. Plantations en milieu urbain et très minéral.
Prescriptions spécifiques	Maintien de l'alignement. En cas de travaux ou de dépérissement ou d'arrachage par une tempête -> replantation d'un alignement pour marquer le secteur. Classement en zone Naturelle imposant une protection forte.	Maintien de l'alignement et de la taille en haute-tige. Protection par rapport aux stationnements.

		<u> </u>
N° d'EVP Dénomination Localisation	2.3. Alignement de Platanes - Cours Colbert	2.4. Alignement d'Erables - Place de la Liberté
N° parcelle / section cadastrale	Domaine public / AY	Domaine public / AB
Superficie	2 X 140 ml	2 X 30 ml
Plan	4.2.3 – plan Centre	4.2.3 – plan Centre
Intérêt	Intérêt paysager	Intérêt paysager
	 Alignement de platanes accompagnant le cours. Plantations en milieu urbain et très minéral. 	Alignement d'érables encadrant la place. Plantations en milieu urbain et très minéral.
Prescriptions spécifiques	Maintien de l'alignement et de la taille en haute-tige. Protection par rapport aux stationnements. Replantation à l'identique ou d'essences adaptées au milieu urbain.	Espace inscrit dans la ZPPAUP en « arbres d'alignement à conserver » et devant respecter cette servitude Arbres en croissance, maintenir des arbres de haute-tige sur la place.

N° d'EVP		
Dénomination Localisation	2.5. Alignement de tilleuls - Place du 11 novembre	2.6. Alignement de Tilleuls - Promenade de la Chevalerie
N° parcelle / section cadastrale	Domaine public / AB	Domaine public / AB
Superficie	4 x 100 ml	4X 110 ml
Plan	4.2.3 – plan Centre	4.2.3 – plan Centre
Intérêt	Intérêt paysager	Intérêt paysager
	. Alignement de tilleuls encadrant la place et des stationnements.	Alignement de tilleuls encadrant la promenade. Quelques plantations de conifères accompagnent les allées. Les arbres marquent l'entrée du centreville et réduisent l'impact des stationnements et des voitures.
Prescriptions spécifiques	Espace inscrit dans la ZPPAUP en « arbres d'alignement à conserver » et devant respecter cette servitude. Intervention d'entretien et maintien des arbres de haute-tige.	Espace inscrit dans la ZPPAUP en « arbres d'alignement à conserver » et devant respecter cette servitude. Intervention d'entretien et maintien des arbres de haute-tige.

N° d'EVP Dénomination Localisation	2.7. Alignement de tilleuls - Rue du Docteur Jean Michel	2.8. Alignement Place Bichat
N° parcelle / section cadastrale	Domaine public / AL	Domaine public / AL
Superficie	2 X 110 ml	120 ml
Plan	4.2.2 – plan Nord	4.2.3 plan centre
Intérêt	Intérêt paysager Alignement de tilleuls sur trottoirs accompagnant différents jardins et parcs privés. Plantations structurant la rue.	Intérêt paysager et culturel Alignement de tilleuls définissant l'ossature de la place.
Prescriptions spécifiques	. Maintien de l'alignement et de la taille en haute-tige.	Espace inscrit dans la ZPPAUP en « arbres d'alignement à conserver » et devant respecter cette servitude. Intervention d'entretien et maintien de l'ossature générale de la place par des plantations d'arbres de haute-tige.

AIO -UEVD		1
N° d'EVP Dénomination Localisation	2.9. Alignements de Platane Place Perraud	2.10 Alignements Rue Emile Monot
N° parcelle / section cadastrale	Domaine public / AB	Domaine public / AH
Superficie	202 ml	2 x 40 ml
Plan	4.2.3 plan centre	4.2.3 plan centre
Intérêt	Intérêt paysager	Intérêt paysager
	. Alignements de platanes encadrant la place Perraud et plus globalement mettant en valeur l'hôtel de ville.	Plantations sur parking apportant du végétal dans un espace fortement minéral. Plantations récentes à protéger.
Prescriptions spécifiques	. Espace inscrit dans la ZPPAUP en « arbres d'alignement à conserver » et devant respecter cette servitude	Espace inscrit dans la ZPPAUP en « arbres d'alignement à conserver » et devant respecter cette servitude Arbres en croissance, maintenir des arbres de haute-tige sur la place.

3. PARCS PRIVES	ΕT	PUBLICS	ΕT	JARDINS
D'.	AG	REMENT		

A10 1151/5	3.1.	3.2.
N° d'EVP Dénomination	Haie de parc privé	Parc privé
Localisation	Parcelle Montée de l'Ermitage	Rue du Couchant
N° parcelle / section cadastrale	180 / BD	94 / BD
Superficie	1 300 m2	900 m2
Plan	4.2.2 plan Sud	4.2.2. plan Sud
Intérêt	Intérêt écologique et paysager	Intérêt culturel
	 . Haies arborées d'encadrement de la propriété. . Ossature paysagère de la Montée de l'Ermitage. . Trame végétale intermédiaire pour la faune par rapport au plateau de Montciel. 	Parc de propriété privée encadrant le carrefour et d'intérêt paysager dans le quartier.
Prescriptions spécifiques	Maintien de la trame arborée par rapport à la Montée de l'Ermitage. En cas de création de nouveaux accès vers la zone constructible, prévoir un déboisement limité et compensé dans le projet d'ensemble. Maintien d'arbres remarquables dans le parc (cèdre).	Maintien de l'ossature végétale essentiellement depuis l'extérieur. Application du règlement du PLU en cas de densification sur la parcelle et touchant les espaces boisés.

NO JUENO		
N° d'EVP Dénomination	3.3. Bassin SNCF	3.4.
Localisation	Bassin SNCF	Parc privé route de Montaigu
N° parcelle / section cadastrale	138 / BC	138, 38 / BC
Superficie	4 700 m2	1 800 m2
Plan	4.2.2 plan Sud	4.2.2. plan Sud
Intérêt	Intérêt écologique, paysager et culturel	Intérêt culturel et environnemental
	Ensemble arboré encadrant les bassins utilisés pour le refroidissement des machines à vapeur. Espace utilisé pour les loisirs actuellement. Essences multiples marquant le secteur sud de la ville et permettant de poursuivre la trame verte du sud de la ville.	Parcs d'accompagnement de propriétés privés créant une ossature végétale forte dans le secteur.
Prescriptions spécifiques	Préserver les espaces arborés en limite de propriété et créant un espace de quiétude. Maintenir une mixité des essences entre espace naturel (essence forestière, frêne, bouleau, chêne,) et essence de parc (marronnier).	La partie protégée est visible depuis la rue afin de maintenir cet aspect paysager et végétal du quartier au même titre que les autres parcs des petits quarts ou des Recons. Application du règlement du PLU en cas de densification sur la parcelle et touchant les espaces boisés.

No allevo	3.5.	3.6.
N° d'EVP	3.5. Parc privé	3.6. Parc privé
Dénomination	route de Montaigu	route de Montaigu
Localisation		
N° parcelle / section cadastrale	206, 52 / BC	145, 166, 94 / AZ
Superficie	1 500 m2	4 400 m2
Plan	4.2.2 plan Sud	4.2.2. plan Sud
Intérêt	Intérêt écologique et paysager	Intérêt culturel et paysager
	. Parcs d'accompagnement de propriétés privés créant une ossature végétale forte dans le secteur.	Parc de propriété privée de qualité paysagère importante et visible depuis la rue. Mélange d'essences diverses marquant le secteur et mettant en valeur le bâti existant.
Prescriptions spécifiques	La partie protégée est visible depuis le secteur des Petits Quarts afin de maintenir cet aspect paysager et végétal du quartier au même titre que les autres parcs des petits quarts ou des Recons. Application du règlement du PLU en cas de densification du bâti sur les parcelles et touchant les espaces boisés	Maintien de l'ossature végétale du parc. Application du règlement du PLU en cas de densification sur la parcelle et touchant les espaces boisés.

	2.7	T
N° d'EVP	3.7. Parc privé	3.8.
Dénomination	route de Montaigu	Parc privé route de la Cotette
Localisation		Toute de la Cotette
N° parcelle / section cadastrale	204 / AZ	127 / AY
Superficie	500 m2	3 400 m2
Plan	4.2.2 plan Sud	4.2.2. plan Sud
Intérêt	Intérêt écologique et paysager	Intérêt paysager
	Espace vert et parc résiduel lié au bâti existant parcelle 204 et présentant encore des arbres isolés à protéger	. Parc de propriété privée. L'espace vert protégé reprend les éléments situés en bordure de rue et de parcelle. Espaces permettant de conserver une ossature végétale à la rue de la Cotette.
Prescriptions spécifiques	Maintenir les arbres isolés dans l'espace résiduel. Les compenser en cas d'abattage. Pour le reste de l'espace, application du règlement du PLU en cas de densification sur la parcelle et touchant les espaces de jardins.	Maintien de l'ossature végétale essentiellement depuis la rue et autour du bâti existant tout en permettant des adaptations. Application du règlement du PLU en cas de densification sur la parcelle et touchant les espaces boisés.

	I	1
N° d'EVP Dénomination Localisation	3.9. Espace vert privé entreprise Bel	3.10. Ensemble de jardins Ilot Rouget de Lisle
N° parcelle / section cadastrale	600 / AH	174, 431, 430, 377, 529, 531 / AE
Superficie	800 m2	7 500 m2
Plan	4.2.3 plan centre	4.2.3 plan centre
Intérêt	Intérêt paysager	Intérêt environnemental et paysager
	Ensemble d'arbres de haute-tige (principalement des conifères) accompagnant l'entrée de l'entreprise et apportant une touche végétale et de façon plus générale au carrefour.	Ensemble de jardins de propriétés plus ou moins importantes en surface et constituant un îlot à l'intérieur de la zone bâtie de la ZPPAUP. Intérêt de préservation et de continuité pour l'avifaune et la petite faune inféodée aux milieux urbains.
Prescriptions spécifiques	Application du règlement du PLU en cas de densification sur la parcelle et touchant les espaces boisés. Permettre l'entretien et éventuellement l'adaptation de l'espace vert en fonction des nécessités de l'entreprise tout en préservant un projet paysager accompagnant l'entrée de l'entreprise et proposant une touche végétale à l'ensemble. EVP inclus dans le périmètre de la ZPPAUP mais non repris en tant que « zones de jardins, vergers et espaces boisés à préserver ».	. Jardins inscrits dans la ZPPAUP en « zones de jardins, vergers et espaces boisés à préserver ». et devant respecter cette servitude.

Nº JIEVD		
N° d'EVP	3.11.	3.12.
Dénomination Localisation	Parc privé rue Louis Rousseau	Parc privé Avenue de la Marseillaise.
N° parcelle /	71, 180 / AE	78, 94 / AE
section cadastrale	4,000	
Superficie	1 300 m2	1 800 m2
Plan	4.2.3 plan centre	4.2.3 plan centre
Intérêt	Intérêt paysager	Intérêt culturel
	Petit parc privé marquant le quartier et la parcelle bâtie et présentant des arbres en croissance ou à maturité.	Parc de propriété privée accompagnant le bâti existant et le mettant en valeur. Composition paysagère simple et marquée par les arbres de haute-tige et différents bosquets d'essence d'agrément. Espace végétal marquant le secteur et le quartier limitrophe.
Prescriptions spécifiques	Permettre l'entretien et éventuellement l'adaptation de l'espace vert en fonction des nécessités d'une extension limitée tout en préservant un projet paysager accompagnant la parcelle dans le respect du règlement EVP inclus dans le périmètre de la ZPPAUP mais non repris en tant que « zones de jardins, vergers et espaces boisés à préserver ». Les plantations et abattages d'arbres restent soumis à déclaration préalable et à avis de l'Architecte des Bâtiments de France.	. Parcelle en totalité inscrite dans la ZPPAUP en « zones de jardins, vergers et espaces boisés à préserver ». et devant respecter cette servitude.

A10 1151 15		
N° d'EVP Dénomination	3.13. Parc de la Préfecture	3.14. Parc Edilyss
Localisation	Parc de la Prelecture	Parc Edilyss
N° parcelle / section cadastrale	220 / AE	614 / AH
Superficie	700 m2	700 m2
Plan	4.2.2 plan Sud	4.2.2. plan Sud
Intérêt	Intérêt écologique, culturel et paysager	Intérêt culturel
	Parc paysager accompagnant la préfecture (jardin d'agrément) à l'intérieur d'un îlot bâti entouré de mur d'enceinte. Visibilité faible mais marquante par les grands arbres (charmes, marronniers). Masse végétale dans le cœur de la ville Trame végétale intermédiaire pour la faune par rapport au sud du territoire.	Parc de propriété privée lié au centre pour personnes âgées. Ensemble d'arbres de haute-tige marquant le cœur de l'îlot urbain et apportant ombre et tranquillité dans le parc.
Prescriptions spécifiques	Parcelle inscrite dans la ZPPAUP en « zones de jardins, vergers et espaces boisés à préserver ». et devant respecter cette servitude. Recommandations ou propositions pouvant être apportées (sous réserve de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France). Maintien de la trame arborée par rapport au volume bâti surtout en limite de propriété. En cas d'ouverture pour de nouveaux accès, limitation maximale du déboisement et compensation dans le projet d'ensemble. Maintien d'arbres remarquables dans le parc (marronniers).	Parcelle inscrite dans la ZPPAUP en « zones de jardins, vergers et espaces boisés à préserver ». et devant respecter cette servitude. Recommandations ou propositions pouvant être apportées (sous réserve de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France). Maintien de l'ossature végétale essentiellement pour les résidents du parc et également pour l'avifaune pouvant être habituée à ce parc

		<u> </u>
N° d'EVP Dénomination Localisation	3.15. Parc du Collège Rouget de Lisle	3.16. Parc de l'université
N° parcelle / section cadastrale	313 / AH	314 / AH
Superficie	2 000 m2	1 500 m2
Plan	4.2.3 plan centre	4.2.3 plan centre
Intérêt	Intérêt culturel et paysager	Intérêt paysager
	Arbres de haute-tige et parterre planté accompagnant le monument historique.	Parc à dominante de conifères situé à l'intérieur de l'université et marquant l'espace général occupé par du bâti ou des stationnements. Espace vert de détente et d'agrément.
Prescriptions spécifiques	. Parcelle inscrite dans la ZPPAUP en « zones de jardins, vergers et espaces boisés à préserver ». et devant respecter cette servitude.	Permettre l'entretien et éventuellement l'adaptation de l'espace vert en fonction des nécessités d'une extension limitée tout en préservant un projet paysager accompagnant le site dans le respect du règlement. EVP inclus dans le périmètre de la ZPPAUP mais non repris en tant que « zones de jardins, vergers et espaces boisés à préserver ». Les plantations et abattages d'arbres restent soumis à déclaration préalable et à avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

N° d'EVP Dénomination	3.17. Parc privé des Petites Sœurs des pauvres	3.18. Parc privé avenue Camille-Prost
N° parcelle / section cadastrale	181 / AC	308, 257, 309 / AC
Superficie	2 500 m2	3 400 m2
Plan	4.2.3 plan centre	4.2.3 plan centre
Intérêt	Intérêt écologique, culturel et paysager	Intérêt culturel et paysager
	Parc d'accompagnement du bâti ; encadré par un mur d'enceinte. Parc ou jardin sans tracé paysager marqué mais avec vergers et arbres isolés.	Parc de propriété privée accompagnant le monument historique inscrit (bâti et clôture). Conifère monumental dans le parc.
Prescriptions spécifiques	. Parc et/ou parties de parcelles inscrites dans la ZPPAUP comme « alignements d'arbres à conserver ». et devant respecter cette servitude.	. Parc et/ou parties de parcelles inscrites dans la ZPPAUP comme « alignements d'arbres à conserver ». et devant respecter cette servitude.

ALC HELED	1		
N° d'EVP Dénomination	3.19. Parc Guénon	3.20. Parc Antier	
Localisation	Parc Guerion	Parc Antier	
N° parcelle / section cadastrale	159, 23, 24, 25 / AD	285 et 344/ AW	
Superficie	68 000 m2	4 800 m2	
Plan	4.2.3 plan centre	4.2.3 plan centre	
Intérêt	Intérêt écologique, culturel et paysager	Intérêt culturel et paysager	
	. Parc emblématique de la ville de Lons le Saunier.	Ancien parc de propriété donné à la ville de Lons le Saunier, marquant le secteur et lié à un ancien pépiniériste. Présence d'une source utilisée notamment dans l'exploitation d'une cressonnière. L'ossature paysagère s'appuie sur les	
Prescriptions spécifiques	. Parc inscrit dans la ZPPAUP en « zones de jardins, vergers et espaces boisés à préserver ». et devant respecter cette servitude.	végétaux présents sur la parcelle limitrophe. . Maintien obligatoire de l'ossature végétale essentiellement perçue depuis l'extérieur du parc. . Application du règlement du PLU en cas	
		d'extension qui doit être limitée sur les parcelles et touchant les espaces boisés.	

N° d'EVP Dénomination Localisation	3.21. Parc domaine privé Etablissement socio médical	3.22. Jardin d'agrément rue Richebourg	
N° parcelle / section cadastrale	411, 389, 392 / AC	5 / AC	
Superficie	800 m2	600 m2	
Plan	4.2.3 plan centre	4.2.3 plan centre	
Intérêt	Intérêt écologique et paysager Parc privé accompagnant un équipement collectif.	Intérêt culturel et paysager Parc encadrant un ancien hôtel privé.	
	. Intérêt lié à la présence du petit bâti inscrit dans le parc et aux essences d'arbres diverses dans un secteur fortement construit.		
Prescriptions spécifiques	. Maintien de la trame arborée par rapport aux volumes bâtis limitrophes. . Entretien nécessaire et possibilité d'améliorer l'utilisation du parc (banc). . EVP inclus dans le périmètre de la ZPPAUP mais non repris en tant que « zones de jardins, vergers et espaces boisés à préserver ». Les plantations et abattages d'arbres restent soumis à déclaration préalable et à avis de l'Architecte des Bâtiments de France.	. Parc inscrit dans la ZPPAUP en « zones de jardins, vergers et espaces boisés à préserver ». et devant respecter cette servitude.	

N° d'EVP Dénomination Localisation	3.23. Parc public Puits salé	3.24. Ensemble de jardins d'agrément îlot entre rue du puits salé et rue de la comédie
N° parcelle / section cadastrale	69, 878, 951 / AB	972, 106, 973, 70, 72, 73, 74, 76, 101, 103, 104 / AB
Superficie	5 600 m2	4 000 m2
Plan	4.2.3 plan centre	4.2.3 plan centre
Intérêt	Intérêt culturel, environnemental et paysager	Intérêt paysager et environnemental
	Parc du puits salé encadrant le bâti ancien et les stationnements nouveaux. Ossature végétale forte dans le centre ancien (différentes essences d'arbres	Ilot de jardins inscrits dans le bâti et permettant une respiration naturelle dans le centre ancien. Ilot de transition pour la faune et
	feuillus et conifères).	l'avifaune inféodée aux milieux urbains.
Prescriptions spécifiques	. Parc inscrit dans la ZPPAUP en « zones de jardins, vergers et espaces boisés à préserver ». et devant respecter cette servitude.	. Jardins inscrits dans la ZPPAUP en « zones de jardins, vergers et espaces boisés à préserver ». ou en « arbres d'alignement à conserver» et devant respecter cette servitude.

	I	1
N° d'EVP Dénomination Localisation	3.25. Jardins de l'Hôpital domaine public	3.26. Ensemble de jardins privés et du domaine public
N° parcelle / section cadastrale	491 / AI	563, 458, 456, 281, 79, 78, 571 / Al
Superficie	2 000 m2	10 600 m2
Plan	4.2.2 plan Sud	4.2.2. plan Sud
Intérêt	Intérêt culturel et paysager	Intérêt environnemental et paysager
	. Jardins d'agrément et d'accompagnement du bâti de l'Hôtel Dieu (immeuble, grille et clôture inscrit au titre des monuments historiques).	Illot de jardins privés et d'éléments arborés liés au parc de stationnement et des cours de l'ancienne école normale créant un nœud de biodiversité dans ce secteur de la ville. Diverses essences d'arbres assemblage de petits espaces paysagers et d'espaces plus imposants (marronniers en limite de la cours de l'école).
Prescriptions spécifiques	. Parc inscrit dans la ZPPAUP en « zones de jardins, vergers et espaces boisés à préserver ». et devant respecter cette servitude.	. Parc inscrit dans la ZPPAUP en « zones de jardins, vergers et espaces boisés à préserver ». et devant respecter cette servitude.

	T	Ţ	
N° d'EVP Dénomination Localisation	3.27. Parc privé rue du Docteur Jean	3.28. Bois public lotissement rue Pergaud	
N° parcelle / section cadastrale	122 / AK	559 / AR	
Superficie	800 m2	3 600 m2	
Plan	4.2.3 plan centre	4.2.2 plan Nord	
Intérêt	Intérêt écologique et paysager	Intérêt environnemental et paysager	
	Parc privé d'agrément masquant la construction principale et participant à l'image générale très végétale de cette rue et de ce quartier nord de la ville.	Petit bois majoritairement d'acacias (robinier pseudo acacia) créant un îlot paysager dans l'ensemble bâti et créant un secteur de biodiversité.	
Prescriptions spécifiques	Maintien de la trame arborée par rapport à l'entrée de la propriété. En cas d'ouverture pour de nouveaux accès, limiter au maximum le déboisement et prévoir une compensation dans le projet d'ensemble. Maintien d'arbres remarquables dans le parc	. Maintien de l'ensemble arboré avec possibilité de modifier les essences vers une plus grande diversité et des espèces indigènes plus nombreuses.	

N° d'EVP	2.20	2.20	
Dénomination Localisation	3.29. Domaine public lotissement rue Dunant	3.30. Jardin d'agrément privé arrière place Grancher	
N° parcelle / section cadastrale	374 / AR	540 / AB	
Superficie	8 400 m2	125 m2	
Plan	4.2.3 plan centre	4.2.3 plan centre	
Intérêt	Intérêt paysager et environnemental	Intérêt écologique et paysager	
	Parc de promenade et îlot permettant de maintenir une biodiversité dans la ville. Impact paysager important du fait de sa position en sommet de butte dans la ville.	Petit parc résiduel privé composé d'arbres de haute-tige (dont un Catalpa)	
Prescriptions spécifiques	. Maintien de l'ensemble arboré avec possibilité de modifier les essences vers une plus grande diversité et des espèces indigènes plus nombreuses.	. Parc inscrit dans la ZPPAUP comme « alignements d'arbres à conserver ». et devant respecter cette servitude.	

		3.32.	
N° d'EVP Dénomination	3.31. Parc privé	3.32. Parc de stationnement rue des Tanneurs	
Localisation	rue du Solvan		
N° parcelle / section cadastrale	4, 5 / AB	706 / AH	
Superficie	700 m2	240 m2	
Plan	4.2.3 plan centre	4.2.3 – plan centre	
Intérêt	Intérêt paysager	Intérêt paysager	
	 Parc de propriété privée situé en arrière cour ; îlot végétal au cœur du bâti ancien ou nouveau. Ossature de parc avec arbres de hautetige. 	. Arbres de haute-tige dans un parc de stationnement permettant de maintenir des éléments végétaux dans un espace minéral et imperméabilisé.	
Prescriptions spécifiques	. Parc inscrit dans la ZPPAUP en « zones de jardins, vergers et espaces boisés à préserver » et devant respecter cette servitude.	. Espace inscrit dans la ZPPAUP en « arbres d'alignement à conserver » et devant respecter cette servitude.	

N° d'EVP Dénomination Localisation	3.33. Ensemble de jardins d'agrément îlot entre rue du Solvan et place Perraud	
N° parcelle / section cadastrale	11, 14, 786, 787 / AB	
Superficie	1 245 m2	
Plan	4.2.3 – plan centre	
Intérêt	Intérêt paysager	
	. Ilot de jardins inscrits dans le bâti et permettant une respiration naturelle dans	
	le centre ancien. . Ilot de transition pour la faune et	
	l'avifaune inféodée aux milieux urbains	
Prescriptions spécifiques	. Jardins inscrits dans la ZPPAUP en « arbres d'alignement à conserver » et devant respecter cette servitude.	

4. B	DISEMEN	TS D'A	CCOM	PAGI	NEMENT	DΕ
	(CONST	RUCTI	ONS		

NO UEVO		T	
N° d'EVP Dénomination	4.0. Lycée agricole de Mancy	4.1. Route des Quarts/ route de Macornay	
Localisation	Lycee agricole de Maricy	Route des Quarts/ route de Macornay	
N° parcelle / section cadastrale	160 / BD	151 / BD	
Superficie	12 200 m2	700 m2	
Plan	4.2.4 plan Sud	4.2.4 plan Sud	
Intérêt	Intérêt écologique et paysager	Intérêt écologique et paysager	
	Boisements accompagnant le lycée agricole et comprenant des plantations d'arbres de hautes tiges de différentes essences et entourant également une source. Ensemble inscrit dans un paysage de transition avec la côte de Mancy et insérant l'ensemble bâti dans un cadre paysager et bucolique.	Arbres de hautes tiges encadrant le volume bâti. Plantations de références à l'époque de plantations (peupliers d'Italie,).	
Prescriptions spécifiques	Respect des masses végétales par rapport au volume bâti. Evolution possible dans le respect du règlement du PLU. Maintien des arbres entourant le la source et entretien de cet élément de patrimoine	Respect des masses végétales par rapport au volume bâti. Evolution possible dans le respect du règlement du PLU. Maintien de la transition (ou de la coupure) entre le bâti et la route de Macornay et des Petits Quarts.	

A10 11=1.75	40		
N° d'EVP 4.2. Cœur d'îlot		4.3. Cœur d'îlot	
Localisation	route de Macornay / Montée Gauthiers Villars	- Chemins des Quarts	
N° parcelle / section cadastrale	155 a, 156 (pour partie) / BD	145, 208, 5, 87, 169, 167 / BC	
Superficie	2 000 m2	2 600 m2	
Plan	4.2.4 plan Sud	4.2.4 plan Sud	
Intérêt	Intérêt paysager et environnemental	Intérêt paysager et environnemental	
	Espaces de jardins et boisements accompagnant le bâti de différentes parcelles. Intérêt paysager dans la continuité de l'EVP 4.1 encadrant le secteur et la route de Macornay.	 . Plantations d'arbres de différentes espèces (dont alignement de conifères). . Jardins sur talus servant de maintien des sols. . Ecran végétal perçu depuis la ville et insertion dans le coteau. 	
Prescriptions spécifiques	. Respect des masses végétales par rapport au volume bâti.	. Préservation des arbres par rapport aux risques de mouvement de terrain.	
	. Evolution possible dans le respect du règlement du PLU.	. Eclaircie possible tout en préservant l'unité générale dans le secteur.	
	. Maintien de la transition (ou de la coupure) entre le bâti et la route de Macornay.	. Changement d'essence possible.	

AIO UEVE			
N° d'EVP	4.4.	4.5.	
Dénomination	Cœur d'îlot chemin des Quarts/ rue Damidaux	Bois - Route de Docteur Jean Michel	
Localisation	onomin dos Quartos las Damidadas	Troute de Desida. Guar Inicia.	
N° parcelle / section cadastrale	173, 261, 62, 72, 157, 221 / AZ	143 / AK	
Superficie	10 940 m2	4 000 m2	
Plan	4.2.4 plan Sud	4.2.3 plan Centre	
Intérêt	Intérêt écologique et paysager	Intérêt paysager et environnemental	
	 Ensembles de boisements de différentes propriétés constituant un poumon vert au sud de la ville et permettant de séparer les différents bâtis. Plantations de différentes qualités, boisement, parcs avec une prédominance pour les arbres de grand développement (tilleul, conifère, marronnier). 	Boisement d'un parc paysager ancien accompagnant une maison de type coloniale. Différentes essences de feuillus et de conifères renforçant la biodiversité et la masse végétale. Une masse végétale en lien avec le chemin des épis pour la faune locale (blaireau).	
Prescriptions spécifiques	Respect des masses végétales par rapport au volume bâti. Evolution possible dans le respect du règlement du PLU. Classement en grande partie en zone Naturelle permettant le maintien de façon importante.	. Préservation de la masse végétale. . Entretien possible tout en gardant l'ossature du parc et du bois.	

N° d'EVP	4.6. Bois et parc arboré	4.7. Haies et jardins arborés
Dénomination	- Entre les Gours et la rue du Dr Jean	- Secteur de la Cotette
Localisation	Michel	
N° parcelle / section cadastrale	143 c / AK	131,244,245 / AY
Superficie	6 100 m2	3 100 m2
Plan	4.2.2 plan Nord	4.2.2. plan Sud
Intérêt	Intérêt écologique et paysager	Intérêt écologique et paysager
	. Boisement dans un parc accompagnant une propriété de type coloniale (même intérêt que EVP n°4.5).	. Ensemble de jardins arborés et de haies Mélange d'essences diverses et champêtres en limite de la zone 1AU, permettant de garder un secteur de transition écologique et de poumon vert pour les chiroptères notamment.
Prescriptions spécifiques	Préservation de la masse végétale globale. Entretien possible tout en gardant l'ossature du parc et du bois. Possibilité de créer un chemin dans le bois pour desservir les Gours en respectant l'ossature du bois et en compensant les arrachages par des plantations dans l'opération limitrophe.	Maintien de l'ossature végétale du secteur principalement les formations végétales (haies et arbres) dans les jardins et en limite de parcelles. Application du règlement du PLU en cas de densification sur la parcelle et touchant les espaces boisés.